CAP Installateur en Froid et Conditionnement d'Air

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capifca.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Histoire-géographie-EMC, partie de l'épreuve EG1

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-IFCA-EG1 • Durée : **2 h** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse critique et contextualisation d'un document historique (3 questions) **Page 3**

2. Analyse d'un document géographique et mobilisation de repères spatiaux (3 questions) **Page 5**

3. Argumentation civique et mobilisation des principes et valeurs de la République (2 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet associé **(PDF) :** https://capifca.fr/assets/annales/cap-ifca/Histoire-Géographie-EMC/2026/CAP IFCA - Histoire-Géographie-EMC - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse critique et contextualisation d'un document historique

Le thème d'histoire est tiré au sort et le candidat présente le document correspondant parmi ses six documents sélectionnés. Les thèmes portent sur la France de la Révolution française à la Ve République ou sur la France et la construction européenne depuis 1950.

Présentation et contextualisation

Question 1.1. Présentez le document en précisant sa nature, son auteur ou organisme, sa date, son destinataire éventuel et son sujet, puis situez-le dans son contexte historique (3 points).

Présentez le document correspondant au thème tiré au sort. Le DT 1 est une déclaration politique prononcée par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, le 9 mai 1950. Elle propose aux États européens, notamment à la France et à l'Allemagne, une coopération concrète pour rendre la paix durable après la Seconde Guerre mondiale. Le DT 3 est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par les représentants de la nation réunis en Assemblée nationale constituante. Dans le contexte de la Révolution française, elle proclame des droits et libertés fondamentaux.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> DT 1 : déclaration politique de Robert Schuman, 9 mai 1950, proposant la coopération européenne. DT 3 : DDHC, 26 août 1789, proclamation de droits et libertés fondamentaux.

Sens et repères historiques

Question 1.2. Expliquez le sens du document en vous appuyant sur des éléments précis. Mobilisez des repères chronologiques et des connaissances adaptés au thème (3 points).

Les repères à mobiliser dépendent du document présenté :

Date	Repère historique	Lien avec le document
1789	Révolution française ; DDHC adoptée le 26 août	DT 3 : affirmation des droits et libertés
9 mai 1950	Déclaration de Robert Schuman	DT 1 : projet de solidarité européenne
1951-1957	Traité de Paris, puis traités de Rome	Prolongement du projet européen

La DDHC proclame des libertés dans le contexte révolutionnaire et de la remise en cause de l'Ancien Régime. Après la guerre, Schuman propose une coopération concrète pour consolider la paix. Le traité de Paris, signé en 1951, fonde la CECA, entrée en vigueur en 1952 ; les traités de Rome sont signés en 1957.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Repères chronologiques complétés

Date ou période	Événement ou repère	Lien avec le document
1789	Révolution française et Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	Droits
1950	Déclaration Schuman et début d'une nouvelle étape de la construction européenne	Coopération
1951	CECA, puis Rome (1957)	Suite

Événements et périodes à mettre en relation avec le document présenté

✓ RÉPONSE À RETENIR

1789 : proclamation des droits et libertés. 1950 : projet de solidarité européenne, prolongé par la CECA et les traités de Rome de 1957.

Portée et limites

Question 1.3. Montrez ce que le document permet de comprendre, indiquez ses limites ou son point de vue, puis répondez aux questions de l'examinateur avec un vocabulaire historique adapté (3 points).

Ces textes éclairent des intentions politiques, mais ne suffisent pas à établir leur application. Le DT 1 est une déclaration officielle et engagée : il expose le projet de Schuman, non les négociations, les désaccords entre États ni les résultats ultérieurs.

- Le DT 3 est un texte normatif : ses articles 10 et 11 proclament la liberté d'opinion et de communication, dans les limites prévues par la loi. Il exprime les idéaux révolutionnaires, mais ne prouve pas leur application immédiate et égale. Par exemple, les femmes ne disposent pas des mêmes droits politiques que les hommes.
- Pour mesurer la portée de ces textes, il faut les confronter à d'autres sources et aux faits historiques.

Les notions de « source officielle », de « texte normatif » et de « point de vue » permettent de nuancer l'analyse.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ces sources présentent un projet et des principes, non leur application complète. Il faut les confronter aux faits et à d'autres documents.

FormaV - document d'entraînement non officiel

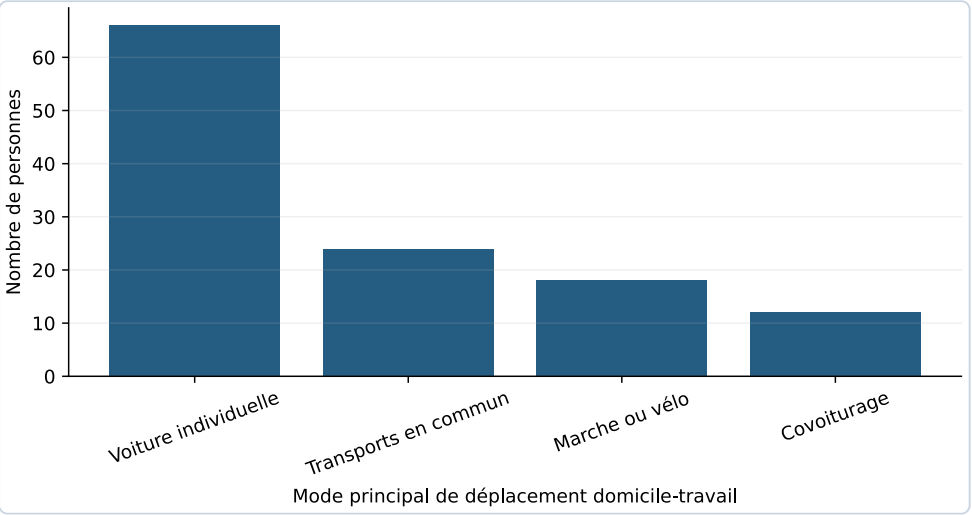
2. Analyse d'un document géographique et mobilisation de repères spatiaux

Le candidat présente le document de géographie correspondant au thème tiré au sort : transports et mobilités, ou espaces urbains, acteurs et enjeux. Le dossier propose notamment une enquête fictive menée en 2025 auprès de 120 actifs de l'agglomération de Val-des-Rives sur leurs déplacements domicile-travail.

Présentation et lecture du document

Question 2.1. Présentez le document géographique ou statistique en précisant sa nature, sa source, sa date, l'espace étudié et ses principales informations. Relevez les données utiles sans les confondre avec des explications (3 points).

Le DT 2 est un tableau statistique tiré d'une enquête locale fictive réalisée en 2025 auprès de 120 actifs de l'agglomération de Val-des-Rives. Il présente leur mode principal de déplacement domicile-travail : 66 personnes utilisent la voiture, 24 les transports en commun, 18 la marche ou le vélo et 12 le covoiturage. Les effectifs totalisent 120 réponses. Ces données décrivent uniquement les personnes interrogées : elles ne constituent pas une statistique nationale et n'expliquent pas les choix de déplacement.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Enquête locale fictive, Val-des-Rives, 2025 : voiture 66, transports en commun 24, marche ou vélo 18, covoiturage 12, sur 120 actifs.

Dynamiques et enjeux territoriaux

Question 2.2. Expliquez les mobilités, les dynamiques ou les enjeux territoriaux mis en évidence. Utilisez des repères spatiaux précis et complétez le document réponse DR 1 lorsque le thème s'y prête (2 points).

Les mobilités domicile-travail relient les lieux de résidence aux lieux d'emploi dans l'agglomération de Val-des-Rives. L'enquête indique que la voiture individuelle est le mode principal le plus fréquent, tandis que les transports en commun, la marche ou le vélo et le covoiturage sont également utilisés. Cette place de la voiture soulève des

enjeux d’accessibilité aux emplois, de congestion et de réduction des émissions. Toutefois, le document ne localise pas les déplacements et ne précise ni les distances ni les raisons des choix. Le tableau chronologique du DR 1 ne convient pas à ces repères géographiques.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> À Val-des-Rives, la voiture domine les trajets domicile-travail. L’accès aux emplois et le développement de mobilités alternatives sont des enjeux territoriaux.

Mise en perspective

Question 2.3. Proposez une mise en perspective à une autre échelle ou à partir d'un exemple pertinent. Distinguez les informations fournies par le document de votre interprétation (2 points).

À l’échelle locale, l’enquête montre que la voiture est le mode principal le plus fréquent parmi les 120 personnes interrogées. Ce résultat ne peut pas être généralisé à toute la France. À l’échelle nationale, la loi d’orientation des mobilités de 2019 vise notamment à développer des alternatives à la voiture individuelle et à faciliter les déplacements du quotidien. Cette politique met en perspective les enjeux soulevés par l’enquête, mais ne prouve ni que les pratiques sont identiques ailleurs, ni que les mêmes solutions conviendraient à Val-des-Rives. Il faut distinguer les données locales de cette interprétation nationale.

Mise en perspective des mobilités domicile-travail



Les résultats locaux éclairent un enjeu national, sans être représentatifs de toute la France.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L’enquête décrit une situation locale. La loi d’orientation des mobilités de 2019 illustre, à l’échelle nationale, la recherche d’alternatives à la voiture individuelle.

3. Argumentation civique et mobilisation des principes et valeurs de la République

Le thème d'EMC est tiré au sort et le candidat présente le document correspondant parmi ses documents sélectionnés, puis construit une réponse argumentée. Les thèmes sont « devenir citoyen, de l'École à la société » et « liberté et démocratie ».

Situation civique et principes concernés

Question 3.1. Présentez la situation civique soulevée par le document et identifiez les droits, devoirs ou principes républicains concernés (2 points).

Le document est un extrait de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, adoptée le 26 août 1789 pendant la Révolution française. Ce texte fondateur affirme des droits : l'article 10 protège la liberté d'opinion et de conscience, y compris religieuse ; l'article 11 garantit la libre communication des idées. La situation civique met donc en jeu l'exercice de ces libertés et leurs limites : selon l'article 10, leur manifestation ne doit pas troubler l'ordre public défini par la loi. Chacun doit respecter les règles communes et les droits d'autrui.

Libertés garanties par la DDHC

DT 3 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 26 AOÛT 1789

Extraits authentiques : article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. »
Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789.

Art. 10 : opinion, limite légale — **Art. 11 : libre communication**

✓ RÉPONSE À RETENIR

La DDHC de 1789 garantit les libertés d'opinion et d'expression, dans le respect de la loi et de l'ordre public.

Jugement argumenté

Question 3.2. Formulez un jugement argumenté en vous appuyant sur le document et sur les principes et valeurs de la République. Écoutez les objections et répondez de manière claire et nuancée (2 points).

En démocratie, la liberté d'expression et de conscience permet de défendre ses convictions, de débattre et de critiquer les décisions. Une objection est que certaines paroles peuvent troubler la vie collective ou porter atteinte aux droits d'autrui. L'article 10 de la DDHC pose une limite : la manifestation des opinions ne doit pas troubler l'ordre public établi par la loi. Il faut donc préserver la liberté du débat et encadrer ses abus par des règles légales, sans interdire une opinion au seul motif qu'elle déplaît. Cette conciliation protège à la fois les libertés individuelles et le cadre commun.

DT 3 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 26 AOÛT 1789

Extraits authentiques : article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789.

Art. 10 : limite fixée par la loi

✓ RÉPONSE À RETENIR

Préserver la liberté d’expression et n’en limiter l’exercice que selon la loi, notamment pour protéger l’ordre public.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve orale d'histoire-géographie-EMC du CAP Installateur en froid et conditionnement d'air relève de la Édition 2026, code FV-ENT-IFCA-EG1 La durée officielle indiquée est de 2 h et le coefficient de l'unité EG1 est 3, sans coefficient distinct pour cette partie. Le thème tiré au sort est préparé en 5 minutes puis présenté en 10 minutes. L'épreuve évalue l'analyse documentaire, les repères et l'argumentation civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La Déclaration Schuman du 9 mai 1950 défend une construction européenne progressive fondée sur des réalisations concrètes et une solidarité de fait.
- Les articles 10 et 11 de la Déclaration de 1789 affirment la liberté d'opinion et la libre communication des pensées et des opinions.
- Pour lire une statistique, présenter sa source, sa date, son espace et la population étudiée avant d'interpréter les données.
- L'analyse d'un document distingue les informations qu'il fournit, leur contexte, ses limites et la mise en perspective.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez la nature, la source ou l'auteur, la date, le sujet et le contexte du document avant de l'interpréter.
- Pour l'enquête de Val-des-Rives, indiquez les 120 actifs interrogés et ne généralisez pas ses résultats à l'échelle nationale.
- Appuyez vos explications sur des éléments précis et des repères chronologiques ou spatiaux adaptés.
- Sélectionnez six documents, un par thème, et rendez le DR 1 complété avec la copie.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser l'analyse d'un document historique ?

Commencez par identifier sa nature, son auteur, sa date et son sujet. Situez le document dans son contexte, expliquez son sens avec des éléments précis, puis indiquez ce qu'il révèle et ses limites ou son point de vue.

Q : Comment interpréter les chiffres de l'enquête sur les mobilités ?

Présentez d'abord l'année, le territoire, la source et les 120 actifs interrogés. Comparez les effectifs par mode, puis interprétez prudemment les résultats : l'enquête est fictive, locale et ne représente pas la France entière.

Q : Comment se déroule l'oral et comment les points sont-ils répartis ?

Le thème est tiré au sort parmi les six thèmes couverts par vos documents sélectionnés. Vous avez cinq minutes de préparation et dix minutes d'oral. Le barème total est sur 20 : 9 points en histoire, 7 en géographie et 4 en EMC.

Q : Quels critères l'examinateur prend-il en compte ?

L'examinateur évalue la présentation et l'entretien selon le thème tiré au sort. Il attend une analyse exacte, des repères adaptés, des éléments précis et une argumentation claire. En EMC, justifiez votre jugement par les droits et valeurs républicains.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capifca.fr/assets/annales/cap-ifca/Histoire-Géographie-EMC/2026/CAP IFCA - Histoire-Géographie-EMC - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP Installateur en Froid et Conditionnement d\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.